

**24 Heures, 24-25 mai 2008**

## **Rubrique Réflexions**

LA RÉDACTION: THIERRY MEYER, RÉDACTEUR EN CHEF:

«La politisation très forte de la question de l'enseignement en Suisse se renforce encore. Et avec elle un dogmatisme du pire aloi.»

### **A l'école des dogmes**

Le débat scolaire repart de plus belle en Suisse, titillé par les partisans d'un «libre choix» au sein de l'école publique, et par ceux qui prônent le chèque formation, soit la possibilité de choisir indifféremment public ou privé. La politisation très forte de la question de l'enseignement en Suisse se renforce encore. Et avec elle un dogmatisme du pire aloi. Dommage, parce que la recherche de solutions pragmatiques passe à la trappe. Enfants et parents sont pris au piège d'une querelle idéologique.

Aujourd'hui, l'institution scolaire publique doit répondre au défi que représente une évolution de la société vers l'expression de plus en plus marquée de besoins individuels. Instrument majeur de la cohésion sociale et de l'identité commune, l'école publique ne saurait être placée comme une offre d'enseignement parmi d'autres. Les promoteurs du privé le savent bien, leur «produit» n'a pas la même vocation, il n'est pas voué à être aussi intégrateur que l'école publique, et il s'adresse le plus souvent, non par défaut mais par choix, à une catégorie sociale aisée et bien instruite. Prétendre le contraire, c'est donner dans l'idéologie pure et simple.

Cela posé, il n'est pas tenable non plus de considérer que les demandes des parents en matière scolaire sont les mêmes aujourd'hui qu'il y a encore vingt ans. L'identification plus fine de profils d'élèves, la meilleure information des parents, un univers plus concurrentiel ont modifié les exigences et les comportements. L'école publique en a tenu compte jusqu'à un certain point, mais elle n'a ni les moyens ni l'intention de tout faire. Elle devrait le reconnaître.

A cet égard, il est difficile de comprendre la position figée d'Anne-Catherine Lyon sur deux points: d'abord, à propos des mécanismes d'évaluation et de comparaison des établissements scolaires publics; ensuite, sur la possibilité de partenariats public-privé avec des écoles remplissant un rôle spécifique.

Comparer les établissements? La grande crainte de la ministre de l'Education vaudoise est de laisser circuler des chiffres dont elle est certaine qu'ils seraient «mal interprétés». «J'ai les chiffres, nous les analysons, mais je ne vous les donnerai pas», expliquait en substance Mme Lyon, mardi soir, dans l'émission Infrarouge de la TSR. Cette position n'est pas admissible. Il est tout à fait envisageable de publier des données pondérées, qui fonctionnent par objectifs, et qui tiennent compte de l'environnement social de chacun des établissements scolaires. Priver la population de tout élément chiffré de comparaison, c'est l'infantiliser. Et la conforter dans l'impression qu'il y a décidément quelque chose à cacher. Deuxième problème, il est regrettable que dans des domaines comme les programmes multilingues, et le suivi d'enfants au profil «différent», ne s'instaure pas un climat de confiance qui mène à la reconnaissance de missions d'utilité publique par le privé. Une telle approche allégerait le cahier des charges du public, tout en maintenant le contrat social. Elle permettrait surtout que ce type d'enseignement plus ciblé soit accessible à chacun. Mais pour cela, il faudrait une approche moins raide du débat. On n'en prend pas le chemin, hélas.